M-451

Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Alpha Dramé, M[mes] Frédérique Perler-Isaaz et Virginie Keller Lopez, acceptée par le Conseil municipal le 21 juin 2004, intitulée: «Les élèves courent après le temps (arrêts des bus 20 et 27)».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès des Transports publics genevois afin de renforcer l'accessibilité des arrêts des lignes 20 et 27 en rapprochant l'arrêt de bus de la traversée piétonne sur la route de Malagnou, au niveau du chemin de la Boisserette.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 21 octobre 2004, à la demande adressée par M. Christian Ferrazino au conseil d'administration des Transports publics genevois d'examiner la requête formulée dans l'invite de la motion M-451, les Transports publics genevois rendaient les conclusions suivantes.

Trois solutions répondant à l'invite de la motion ont été étudiées:

1. *Déplacement de l'arrêt «Rieu» à proximité du chemin de la Boisserette*

Si cette solution répond à l'invite de la motion, elle supprime par contre la connexion avec la ligne 21, ce qui pénalise les usagers. D'autre part, la distance entre les arrêts «Rieu» et «Florence» passera de ~ 450 m à ~ 250 m.

2. *Déplacement de l'arrêt «Florence» à proximité du chemin de la Boisserette*

Si cette solution répond à l'invite de la motion, elle ne permet par contre plus d'assurer la desserte du collège de la Florence. D'autre part, la distance entre les arrêts «Florence» et «Malagnou» passera de ~ 400 m à ~ 700 m.

3. *Création d'un nouvel arrêt «Boisserette»*

Si cette solution répond à l'invite de la motion, elle a le grand désavantage de perturber l'exploitation des lignes 20 et 27, en raison d'une distance de 200 à 250 m entre les arrêts. En effet, lorsque l'on quitte l'hypercentre, la distance idéale entre les arrêts pour la bonne exploitation des lignes devrait se situer entre 350 et 450 mètres.

Ajoutons à cela que l'arrêt «Rieu», situé au carrefour route de Malagnou/chemin Rieu/chemin de l'Amandolier, qui assure la connexion avec la ligne 21, est atteignable dans un rayon de 300 m par 3230 habitants.

L'arrêt «Florence», situé à proximité du carrefour route de Malagnou/chemin du Velours, qui assure de manière optimale la desserte du collège de la Florence, est atteignable dans un rayon de 300 m par 1770 habitants. Cet arrêt permettra également la desserte de la future urbanisation de ce quartier.

La création d'un arrêt intermédiaire au droit du chemin de la Boisserette ne permettrait de desservir, dans un rayon de 300 m, que 64 habitants supplémentaires. Cela est-il de nature à justifier, pour les usagers des lignes 20 et 27, un ralentissement de la vitesse commerciale?

Au vu de ce qui précède et après examen des diverses solutions, nous devons bien admettre que la conclusion des Transports publics genevois, soit le statu quo, apparaît comme la solution la plus judicieuse, eu égard à l'ensemble des paramètres pris en considération.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 19 janvier 2005.